



Quelles sont les différentes missions d'un OTSI

Les missions d'un office de tourisme sont définies à l'article L133-3 du code du tourisme et découlent de la délégation de service public confiée par convention par la collectivité qu'il représente.

Quelles sont les missions régaliennes d'un OTSI ?

Accueil et information des touristes

Promotion touristique d'un territoire délimité

Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local

Quelles sont les missions facultatives d'un OTSI ?

Consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques

Participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique locale

Production touristique et commercialisation de produits

Case de 1 : Les offices de tourisme exercent ces missions en coordination avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme

Case 2 :

Posez-vous la question ! De quel territoire administratif dépendez-vous (commune, communauté de communes) et quel territoire valorisez-vous (commune, Communauté de commune, Pays, Parc ...) ?

Pensez-y ! Les missions s'exercent sur un périmètre défini, vous devez faire apparaître dans les statuts de l'OTSI son aire d'action.

Pour aller plus loin :

Présentation Formation FROTSI

Article L133-3 du Code du tourisme

<http://www.legifrance.gouv.fr/rechCodeArticle.do?reprise=true&page=1>